

TARIFICATION PROPRIÉTAIRE

GESTION LOCATIVE MENSUELLE : **7,30% TTC du quittancement**

Frais 100% déductibles de vos revenus fonciers lors de votre prochaine déclaration fiscale

Prestations comptables incluses

TTC*

Avis d'échéances (accès extranet en ligne) Quittances (accès extranet en ligne) Révision de loyers (IRL) Relevé de gestion le 25 de chaque mois (accès extranet en ligne) Décompte de charges locataires (une fois par mois) État de fin d'année : revenus fonciers / par lot et par an Règlement des charges de copropriétés au syndic Règlement des factures fournisseurs Assistance spécifique en cas d'impayés locatifs Frais de dossier demande auprès de la CAF (à chaque nouveau locataire) Lettres simples relances des impayés, des assurances et des contrats d'entretiens / par envoi Mise en demeure : loyers impayés, défauts d'assurances et des contrats d'entretiens / par envoi Tentative de résolution amiable avec proposition échéance / par dossier Envoi par email (quittances, relevés de gestion) Envoi par courrier postal (quittances, relevés de gestion) par envoi et par mois	<p>2 € / envoi</p>
Prestations administratives	
Vérification annuelle du logement sur demande Pré-état des lieux proposés au locataire Traitement des dépôts de garantie sur compte séquestre Demande de devis, tarifs négociés par Storm Gestion (Plombier, travaux, électricien, cuisine etc.) Honoraires de mise en location, Loi Alur (Zone tendue) à la charge propriétaire Honoraires de mise en location, Loi Alur (Hors zone tendue, Ile de La Réunion) à la charge propriétaire Etats des lieux d'entrée (Honoraires Loi Alur, Zone tendue) à la charge propriétaire	<p>10 € / m2 8 € / m2 3 € / m2</p>

*TVA en vigueur à 20% en France métropolitaine ET 8,5% sur l'île de La Réunion (974)

Missions ponctuelles de gestion

A LA CHARGE PROPRIETAIRE

TTC*

Pré-visite et visite de livraison pour acquisition faite avec l'Agence Storm immobilier en VEFA	Offerte
Frais de déplacement pour suivi des entretiens et réparation (Bouches du Rhône et Var)	Offerte
Frais de déplacement pour suivi des entretiens et réparation (Reste de la Métropole et Ile de la Réunion)	120 €
Aide à la 1ere déclaration fiscale pour un investissement signé avec L'Agence Storm Immobilier	Offerte
Représentation aux assemblées générales et aux assemblées extraordinaires	66 €
Demande d'inscription d'une question l'ordre du jour à la prochaine assemblée générale en LRAR	12 €
1 ^{ere} représentation à l'assemblée générales pour un lot signé en VEFA par L'Agence Storm Immobilier	Offerte
Aide à la déclaration fiscale du lot en gérance	45 €
Aide à la déclaration fiscale lot(s) supplémentaire(s) / par lot	15 €
Mise en recouvrement contentieux Huissier / Avocat / Expert (hors GLI)	Frais réel
Clôture de compte définitif	93 €
Commande de diagnostics	Frais réel
Déplacement pour un ouverture de compteur EDF/GDF Eau Internet	35 €
État des lieux par huissier	Frais réel
Diagnostic immobilier location E.R.P. obligatoire (État des Risques Pollutions)	12 €

*TVA en vigueur à 20% en France métropolitaine ET 8,5% sur l'île de La Réunion (974)

Tarification mise à jour au 21 novembre 2022

TARIFICATION LOCATAIRE

A LA CHARGE LOCATAIRE	TTC*
Quittances (accès Extranet en ligne)	Gratuit
Envoi lettre simple relance au locataire	12 €
Envoi lettre LRAR mise en demeure	18 €
Frais pour prélèvement rejeté OU Frais chèque impayé (loyer rejeté)	15 €
Déménagement de dernière minute par un professionnel	Frais réel
Débarras par nos soins des meubles et encombrants divers après l'EDLS (lit, canapé, frigo, meuble divers, chaise, table etc.)	40 € / mobilier
Modification de bail / Avenant	95 €
Forfait intervention heures d'ouverture agence du Lundi au Vendredi de 9H30 à 18H00	35 €
Forfait intervention hors horaires d'ouverture agence, week-ends et jours fériés / par heure	55 € / heure
Rédaction d'un bail pour un parking / Box / aérien	110 €
État des lieux par huissier, dépôt du dossier locataire à l'huissier	Frais réel
Forfait ménage de dernière minute en sortie des lieux (EDLS)	2 € / m2
Honoraires de mise en location, Loi Alur (Zone tendue) à la charge locataire	10 € / m2
Honoraires de mise en location, Loi Alur (Hors zone tendue, Ile de La Réunion) à la charge locataire	8 € / m2
Etats des lieux d'entrée, Loi Alur (Zone tendue) à la charge locataire	3 € / m2
Travaux de remise en état après sortie des lieux (peinture, carrelage, mûrs, peinture, plomberie, volets etc.)	Frais réel

*TVA en vigueur à 20% en France métropolitaine ET 8,5% sur l'île de La Réunion (974)

Tarification mise à jour au 21 novembre 2022